

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



DOMAINE :

COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2026 / 20

URBANISME

ARRETE DU MAIRE

SOUS-DOMAINE :

Le Maire de la Commune de MONTBRUN DES CORBIERES,

DOCUMENTS

Vu la délibération n°2019-11 du 04/04/2019 concernant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de mise à disposition.

D'URBANISME

VU Les observations formulées par le service de la DDTM de l'Aude qui considère que la délibération n°2019-11 du 04/04/2019 n'étant pas d'actualité et qu'il est nécessaire de l'annuler.

OBJET :

CONSIDERANT que l'arrêté n°2024-12 pris le 16/10/2024, prescrivant une modification du PLU n'a également plus lieu d'exister.

**Retrait de
l'Arrêté
2024-12**

CONSIDERANT que ces anciens actes peuvent interférer avec les procédures en cours.

ARRETE

Prescrivant une
modification du
PLU

Article 1 :

Procède au retrait de l'arrêté N°2024-12, concernant la prescription d'une modification du PLU

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée :

- Contrôle de légalité de la préfecture
- Au service de la DDTM de l'Aude.

DATE DE LA
DECISION :
17/06/2026

A MONTBRUN DES CORBIERES Le 17/06/2026

**Le Maire,
Claude BOUTET**

DATE DE
L'AFFICHAGE :
18/06/2026

